

ENTREPRENDRE AU FEMININ AU CAMEROUN : POSSIBILITES ET LIMITES

Gérard Tchouassi : Enseignant à l'Université de Yaoundé II,

Résumé

Nous nous sommes basés dans cette contribution sur l'hypothèse que les femmes pour éviter l'exclusion doivent s'auto occuper en créant au minimum une activité génératrice de revenus (AGR) ou d'utilité sociale.

Nous nous sommes rendus finalement compte que, malgré des limites qui persistent, une formation appropriée et un accès au crédit des femmes camerounaises pourraient leur permettre d'améliorer leurs capacités, en développant d'autres facultés, d'autres talents et d'autres aptitudes et attitudes à entreprendre davantage. Ces possibilités permettraient aux femmes de créer, de produire, de vendre, de gérer et de dégager un meilleur profit de leurs activités. Une telle démarche aurait pour résultats de favoriser l'acquisition aux femmes des compétences leur permettant d'évoluer ou de passer des activités génératrices de revenus à la très petite ou à la petite entreprise.

Mots-clés : Entrepreneuriat, Capacités, Exclusion, Crédits, Formation, Femmes, Cameroun

BP 2282 Yaoundé - Cameroun et
Chercheur au Centre A. & L. Walras,
ISH, Université Lyon 2,
14 Avenue Berthelot,
69007 Lyon cedex07, France.
E-Mail : tchouassigerard@yahoo.fr

Introduction

Les analyses et les travaux récents sur l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne (Atol, 1997) soulignent que les capacités dont disposent les femmes pour mettre en marche leurs entreprises sont, comparativement à celles des hommes, très insuffisantes. Plusieurs raisons plus ou moins pertinentes sont souvent évoquées. En effet, les femmes en Afrique subsaharienne ont moins de ressources économiques, financières, matérielles, intellectuelles et humaines. Par ailleurs, elles manquent dans la plupart des cas, en dehors des contraintes législatives, de capital, d'éducation scolaire de base et de formation professionnelle et sont de fait exclues des processus de développement.

Cette contribution repose sur l'hypothèse selon laquelle les femmes pour éviter l'exclusion doivent s'auto occuper en créant au minimum une activité génératrice de revenus (AGR) ou d'utilité sociale. Or il est possible pour les femmes de se servir de leurs capacités et de leurs cultures entrepreneuriales pour prévenir et lutter contre le développement de l'exclusion non pas au moyen d'une logique d'intégration globalisatrice mais en promouvant l'insertion par l'initiative individuelle et privée.

Toute la question de recherche reste dès lors de savoir comment procéder pour améliorer et renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes en vue d'éviter leur exclusion et favoriser ainsi leur inclusion dans la société camerounaise par les activités génératrices de revenus ou d'utilité sociale ? En d'autres termes, il s'agit de trouver des moyens pour mettre à la disposition des femmes prenant des initiatives entrepreneuriales des petits crédits tout en organisant aussi des séances de formation aux outils pratiques de gestion.

Nous nous sommes appuyés sur les enquêtes de terrain menées principalement au Cameroun auprès des femmes exerçant des activités génératrices de revenus ou dirigeant de très petites entreprises. Les entretiens réalisés nous ont permis de retracer quelques histoires de vie¹. Cette contribution s'articule autour de trois points essentiels : le cadre d'analyse de l'évolution des courants de pensées sur les femmes, l'identification des initiatives entrepreneuriales individuelles des femmes au Cameroun et le renforcement de la dynamique entrepreneuriale des femmes par les petits crédits et la formation.

1 Le cadre théorique

L'exclusion, présentée aujourd'hui au Nord et au Sud comme un déficit, peut-être définie comme une situation de non accès à certaines ressources (matérielles, financières, psychologiques, mentales, etc.) et à certains réseaux de socialisation². En effet, l'exclusion est un phénomène multiforme qui se manifeste par l'absence de relations sociales due à l'oisiveté, à l'absence d'occupation, à l'absence de travail et en particulier à la faiblesse et à la précarité des revenus. Les facteurs explicatifs de l'exclusion c'est-à-dire d'accès ou non à certains types de réseaux sont multiples et dépendent du contexte dans lequel on se trouve. Sont considérés comme exclus dans le sens que nous voulons donner à notre analyse : les femmes, les jeunes, les immigrés, les handicapés ; bref tous ceux qui sont exclus de tous les réseaux de socialisation et même des ressources.

Il a été reconnu tant au Nord qu'au Sud qu'il ne peut y avoir développement durable sans implication, sans participation des femmes ou sans prise en compte du rôle et de la place des femmes. Des approches se sont développées ici et là par des chercheurs, des organisations internationales, etc.

¹ L'approche par les récits de vie a été largement développée dans les publications antérieures (Tchouassi, 2000a et 2000b)

² Pour les études et recherches portant sur le thème de l'« exclusion » voir les différents rapports annuels publiés par le Centre Walras sous la direction de Jean-Michel Servet et intitulés « Exclusion et liens financiers » (1998, 2000 et 2001) et la thèse de David Vallat (1999).

L'approche «Intégration des femmes au développement» (IFD) a été développée dans les années 1970 par un certain nombre d'économistes comme Ester Boserup en 1983³. Cette approche montre et met en exergue le fait que les contributions des femmes au développement étaient méconnues et mal évaluées. En outre, elle préconise de rendre le développement plus efficace, plus pratique et plus réel en faisant participer directement les femmes à son processus.

La conception «Femmes et développement» (FED), prônée au début de la décennie 1980 se fonde sur l'argument selon lequel, les femmes participent aux mécanismes de développement, mais sur des bases pas très bien définies et inégales. Il apparaît directement une marginalisation des femmes qui est sans doute très préjudiciable à un développement harmonieux efficace, équitable et durable. On envisageait déjà à ce moment d'améliorer leur accès aux ressources et leur implication au processus d'élaboration et de prise de décision.

L'optique «Genre et développement», intervenue au courant des années 1980, permet de réparer les omissions et les discriminations à l'égard des femmes. Elle marque ainsi un revirement très remarqué eu égard à un processus de développement équitable et durable. L'innovation importante rattachée à cette approche tient au fait que les «femmes s'inquiètent de voir les problèmes féminins perçus sur le plan du sexe - différences biologiques par rapport aux hommes - et non sur le plan du genre - rôles sociaux, relations entre hommes et femmes et les forces qui perpétuent ces relations tout en les modifiant» (Tchamanbé, 1999).

Alors que dans les deux premières approches les femmes sont systématiquement subordonnées et confinées à des rôles secondaires, inférieurs à ceux des hommes, et que leurs besoins ont été satisfaits sans tenir compte du contexte général, l'approche Genre permet de mettre en exergue une stratégie : celle de réduction des écarts en contribuant à l'amélioration de l'égalité et de l'équité entre les genres. En outre, elle reconnaît que les femmes font partie intégrante aujourd'hui de toutes les stratégies de développement.

Depuis quelques années, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a adopté deux nouveaux indicateurs synthétiques des disparités entre les deux sexes. Ce sont : l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF).

L'indicateur de développement humain est la moyenne de trois indicateurs : la durée de vie, le niveau d'éducation et le PIB réel corrigé par habitant. L'indicateur sexospécifique du développement humain se base sur les trois critères précédents en distinguant les deux sexes (masculin et féminin). L'indicateur de la durée de vie est ainsi corrigée pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Calculer la part du PIB des hommes et des femmes semble plus complexe. En effet, le calcul se base sur deux types de données : la part féminine et la part masculine des revenus du travail. Ces parts sont exprimées à partir du rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins, et à partir du pourcentage des femmes et des hommes au sein de la population active⁴.

En outre, l'indicateur de la participation des femmes se compose des variables définies explicitement pour mesurer le contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique rejoignant en cela la notion de « *capabilité* » proposée par Armatya Sen (1985). En effet, l'IPF prend en compte plusieurs critères. Un des critères est la part des femmes dans le PIB réel par habitant. Il vise à exprimer le contrôle exercé par les femmes sur les ressources économiques. La participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision s'identifie à travers le pourcentage d'hommes et de

³ Voir les travaux de Esther Boserup sur les femmes et en particulier son ouvrage intitulé : *La femme face au développement économique*, publié aux Presses Universitaires de France, Paris, 1983, 315 p.

⁴ En 1999, l'ISDH a été calculé par le PNUD pour 103 pays. Ainsi pour évaluer les inégalités entre sexes, deux comparaisons sont généralement distinguées : la *valeur* de l'ISDH d'un pays comparée avec celle de son IDH et le *classement* de ce pays selon l'ISDH par rapport à son classement selon l>IDH. Autrement dit, lorsque l'ISDH est proche de l>IDH, il y a moins d'inégalité entre les hommes et les femmes. Dans tous les pays, l'ISDH est inférieur en valeur à l>IDH. Ce qui veut dire que pour l'échantillon de pays en question, il y a des inégalités entre les hommes et les femmes. Lorsque le classement de l'ISDH est inférieur au rang obtenu pour l>IDH, cela signifie que les avancées moyennes dans le développement humain ne sont pas réparties équitablement entre les hommes et les femmes. Lorsque au contraire, le rang obtenu par l'ISDH est supérieur au rang par l>IDH, cela signifie que le développement humain est réparti plus équitablement entre les deux sexes.

femmes qui exercent les fonctions de parlementaires. Un autre critère⁵ peut-être le pourcentage d'hommes et de femmes qui exercent, d'une part les fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, les professions techniques, libérales, etc.

Cette évolution conceptuelle et idéologique a permis de mettre en exergue le rôle de premier plan joué ces dernières décennies par les femmes dans le système productif et dans le cadre des initiatives entrepreneuriales tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Que ce soit au niveau managérial, de la gestion, de la création des unités entrepreneuriales ou comme une simple contribution (formelle ou informelle) à la croissance du système productif (Tchamanbé, 1999). Au Cameroun, la dynamique entrepreneuriale des femmes reste très remarquée et est de plus en plus croissante même si les activités qu'elles créent et dirigent sont seulement génératrices de revenus ou ne sont que de très petites entreprises⁶. Cette dynamique s'exprime par la présence des femmes dans presque tous les secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire et tertiaire) ou non économiques.

Outre le niveau d'activités entreprises par les femmes camerounaises, la tendance est de nos jours dans les pays en développement de mettre l'accent sur la promotion, la croissance et le renforcement des capacités des femmes à entreprendre. Parlant exactement des capacités des femmes, il s'agit pour nous de mettre en relief les facultés, les valeurs, les talents, les compétences bref tout le potentiel qu'ont les femmes à lancer et à gérer les activités génératrices de revenus en identifiant les initiatives entrepreneuriales individuelles des femmes au Cameroun.

2 Les initiatives entrepreneuriales des femmes au Cameroun

Nous avons montré dans d'autres contributions que les femmes pouvaient malgré leur niveau très faibles et très bas de revenus épargner quotidiennement (Tchouassi, 2000b et 2002). Cependant, c'est une épargne orientée généralement vers le financement des activités d'utilité sociale. Ces activités ne sont pas généralement financées par le marché (banques et institutions formelles de financement). Elles présentent, le plus souvent, une rentabilité financière et une liquidité moindres ainsi qu'un risque accru par rapport à une grande entreprise ou une entreprise solidement bien montée et installée.

Ayant bien montré qu'il existe chez les femmes camerounaises, en dépit de la faiblesse et de la précarité de leur production et de leur revenu, des possibilités d'épargne, en nature ou en monnaie ; et identifié les différents circuits financiers dans lesquels transitent cette épargne, nous pouvons dire qu'elle contribue au lancement, à la création ou au financement des activités d'utilité sociale. Les activités d'utilité sociale sont définies comme des activités de nature économique ou sociale génératrices de revenus. Quels que soient leurs statuts juridique et fiscale, elles répondent à un certain nombre de critères (Tchouassi, 2002).

D'abord, les activités génératrices de revenus sont très souvent de très petites tailles. Elles se traduisent sur le plan entrepreneurial par des indicateurs comme le stade de développement (entreprise en création, en lancement, en développement, etc.), le régime fiscal (très petite, petite ou micro entreprise ; régime fiscal de base, réel, simplifié ou impôt libératoire⁷), la taille du capital (parfois très en dessous ou un peu au dessus de 50000 F CFA), le nombre de salariés (strictement inférieur à 5 et peut varier entre 1 et 3), la main d'œuvre est, le plus souvent, familiale, etc.

Ensuite, les activités d'utilité sociale doivent avoir un caractère insérant. En d'autres termes, elles doivent remplir plusieurs critères liés à l'insertion économique, financier et social

⁵ Pour de plus amples explications et précisions se reporter au *Rapport mondial sur le développement humain* de 1999 publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement.

⁶ S'il nous était donné de classer dans un ordre croissant les activités entrepreneuriales, directement ou commencerait par les activités génératrices de revenus (AGR), les très petites entreprises (TPE), les petites entreprises ou micro entreprises ou les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises.

⁷ Le régime de l'impôt libératoire est entré en application au Cameroun grâce à la loi de finance promulguée en juillet 1994. Jusqu'à aujourd'hui, les très petites entreprises sont soumises pour la plupart au paiement d'un impôt annuel dont le montant dépend du capital social. Par exemple les femmes qui exercent les activités de vente des vêtements de seconde main ou « friperie » paient trimestriellement un impôt libératoire inférieur ou égal à 5000 F CFA en plus des droits de bail et de la carte du contribuable.

telle la création de l'emploi des initiatrices des projets ou des créatrices de très petites entreprises pouvant contribuer à leur auto emploi.

Enfin, ces activités doivent avoir un caractère socialement responsable. C'est-à-dire, elles doivent appartenir à l'économie sociale (associations, ONG, coopératives, mutuelles etc.) ou aux domaines de la culture, de l'éducation, des arts etc. et s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Cependant et spécifiquement du point de vue de la démographie, les femmes représentent au Cameroun 51,8 % de la population totale estimée aujourd'hui à plus de quinze millions d'habitants⁸. Toutefois, bien que constituant le groupe majoritaire, les femmes camerounaises ne représentent en 1997 en proportion qu'environ 42 % de la population active totale, très inégalement répartie entre les différents secteurs d'activités.

Les données chiffrées et l'analyse de la situation des femmes camerounaises par secteur révèlent, en effet, que la quasi totalité des femmes se trouve dans le secteur primaire (agricultures, élevages, foreries) soit en proportion environ 84,2 % de femmes. Dans ce secteur, elles s'impliquent et sont employées majoritairement dans l'agriculture dans une proportion d'environ 92,1 %. Essentiellement, elles s'occupent de la production vivrière et notamment de la culture vivrière de subsistance (céréales, maïs, mil, sorgho, légumes, piments, plantains, macabos, manioc, tomates, persil, tabac, etc.) peu rémunérée contrairement aux cultures de rente (cacao, café, coton, arachide, etc.) qui restent encore la propriété des hommes. Ainsi, les femmes se révèlent avoir un potentiel humain indispensable pour une agriculture pratiquée malheureusement dans l'ensemble, avec des méthodes culturelles traditionnelles, des outils et des technologies rudimentaires et archaïques peu productives, et préjudiciables à leur rendement ou à leur valeur ajoutée. Ceci réduit particulièrement leur productivité et par voie de conséquence, leur participation dans le processus de création des richesses et d'emplois et en général leur contribution dans le processus de développement. Les femmes participent sur les côtes ou dans les zones limitrophes des grands cours d'eau à la pêche artisanale des poissons pour l'alimentation quotidienne de la famille. Mais très souvent derrière leurs domiciles elles élèvent aussi les animaux domestiques⁹ : les poulets, les chèvres, les moutons, les porcs, etc. Les femmes les plus fortunées ont une ou deux vaches qui leur permet d'extraire le lait destinée à la consommation familiale et le surplus est vendu sur la place du marché la plus proche. Dans les zones forestières, elles ramassent le bois de chauffage et cueillent les fruits pour en extraire des jus.

Le secteur secondaire, contrairement, emploie très peu de femmes. En effet, à titre individuelle, elles développent leurs facultés, leurs talents en créant ou en s'occupant de très petites unités industrielles de production. Ces très petites unités de production vont de l'agro-alimentation aux unités de tissage ou de confection des vêtements. Les femmes transforment certains produits de l'agriculture en produits finis ou semi-finis pouvant être utilisés ailleurs. Elles transforment les arachides, les noix de palme, les noix de karité, etc. en pâtes ou en huiles généralement consommées ou vendues les jours du marché en gros ou en détail. Aussi, elles participent à la production des boissons alcoolisées et non alcoolisées. A partir du mil, du maïs ou autres produits, les femmes grâce au moulin à écraser, à sec ou non, obtiennent du couscous (sorte de farine issue du blé, du mil, du maïs, du riz ou du manioc séchés), de la bouillie issue du maïs mouillé, etc. et par le procédé de la fermentation et de la pasteurisation, elles obtiennent de la bière de mil ou de maïs qui est appelée « *billy billy* », très bon marché et très consommée dans le milieu des défavorisés. Le jus, la glace et le lait caillé sont produits à base des fruits (oranges, citrons, mandarines, etc.) et du lait extrait de façon artisanale des vaches. Les femmes sont, en plus, très présentes dans la restauration à la sauvette ou ambulante sur les trottoirs (appelée « *tourne dos* ») ou sur les places du marché. Elles sont souvent tenancières de gargotes, de bars-restaurations ou de « *circuits* ».

⁸ Ces données sont actualisées à partir des chiffres contenus dans l'*Annuaire Statistique du Cameroun* publié par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale en Août 1998.

⁹ Ces animaux domestiques constituent très souvent pour les femmes une des possibilités d'épargne en nature (Tchouassi, 2002).

Egalement dans le secteur secondaire, les femmes évoluent dans le secteur artisanal¹⁰ et leurs unités de production sont localisées dans leur domicile. Elles fonctionnent ainsi dans l'informel et échappent de ce fait au paiement de l'impôt. Une enquête nationale commerçants/artisans réalisée par le Ministère du commerce en 1984 indique que les femmes ne représentent que 18,4 % des chefs d'entreprises artisanales formelles. En 1989, cette proportion a baissé et a atteint 13,2 %. Ce recul semble être imputable à la dégradation de l'environnement économique et à la politique de libéralisation qui a rendu le contexte plus compétitif et plus concurrentiel. L'essentiel de leurs activités se trouve aussi dans les branches d'activités qui, non seulement offrent peu de perspectives d'expansion (la teinture, la couture, la broderie, l'esthétique, la coiffure, la poterie, la vannerie, etc.), mais sont aussi à faible valeur contributive. Elles utilisent comme matières premières : le coton, la terre (argile), le bois, le bambou, le rotin, etc. pour le tissage des vêtements traditionnels et la filature, dans la conception des œuvres d'arts : les pots, les canaris, les marmites, les chaises, les tables, etc. destinés au marché local ou sous-régional.

Par ailleurs, d'après les données chiffrées sur le secteur industriel, on se rend compte que quand les femmes y sont présentes, elles sont employées beaucoup plus dans les petites unités de production industrielles. En effet, elles représentent environ 13,5 % des acteurs du secteur secondaire structuré et sont employées essentiellement à 12 % dans les petites et moyennes industries. Elles occupent dans leur plus grande majorité les postes de secrétaires, d'agents d'entretien ou d'ouvriers. Les postes de conception et de management restent réservés aux hommes. Une autre caractéristique de ce secteur est aussi le faible nombre de femmes promotrices de petites et moyennes industries. Leur pourcentage est de l'ordre de 9 % et leurs activités sont concentrées dans les industries textiles (pour la teinture et la filature) et de confection (pour la broderie et la couture) (80 %), les industries de bois¹¹, les industries agro-alimentaires (fabrication de boissons et du tabac). Les femmes restent faiblement représentées dans la branche industrielle. Moins de 10 % de la population féminine active se retrouvent dans celle-ci. Mais, elles sont davantage présentes dans les prestations de service que dans la production et le commerce des produits industriels ; ce qui est un trait caractéristique de leur faculté à négocier et à être intermédiaires. Finalement, on note que 3,2 % des femmes sont chefs d'entreprises industrielles et commerciales et 5,3 % des chefs d'entreprises de prestation de services.

Le secteur tertiaire, quant à lui, emploie les femmes généralement dans les branches d'activité à faible valeur ajoutée. C'est le cas du commerce (commerce de détail pour la grande majorité) où les femmes représentent 52,8 %, des services (47 %), et de l'approvisionnement en vivres où elles sont essentiellement des détaillants (81 % des revendeuses des produits vivriers ou des *bayam-sellam*) alors que 91% des grossistes sont des hommes contre 9 % des femmes). En général, elles sont des vendeuses de beignets, des plats cuisinés, d'arachides grillées, ou revendeuses de poissons frais ou fumés, de tomates, de piments, de légumes, de patates, de macabos, de bananes, de plantains, d'huile de palme ou d'arachides, de kola, des vêtements neufs ou d'occasion, des tissus, des produits cosmétiques ou de beauté, etc. Les «mieux assises» disposent d'une cantine ou d'un stand sur une place du marché, mais la plupart sont installées le long d'une rue, sur le trottoir, au pas de la porte, les marchandises disposées sur une table bancale, simplement sur un plateau ou sur une vieille nappe posée à même le sol. D'autres se déplacent de quartiers en quartiers au gré de la concurrence et de la demande. Toutes ces activités sont exercées, en fin de compte pour éviter l'oisiveté, l'inoccupation bref l'exclusion et

¹⁰ Tous les comportements entrepreneuriaux rencontrés chez les femmes camerounaises ont été analysés par Tchouassi (2000a) à travers quatre idéaltypes de comportements identifiés par Marchesnay en 1998 : les isolées, les notables, les nomades et les entreprenantes. Dans le cadre de notre analyse, seul le comportement des isolées a retenu notre attention étant donné leurs facultés et leurs valeurs entrepreneuriales. Le terme « isolée » utilisé ici pour un type particulier de femmes ne traduit pas leur non intégration dans leur milieu social, au contraire, elles y sont bien intégrées. Cet isolement se manifeste au niveau du non accès aux ressources.

¹¹ Les femmes que l'on retrouve dans ce domaine sont en majorité des revendeuses des sous-produits des scieries, des menuiseries, etc.

la marginalisation. Les femmes que nous avons rencontrées nous ont bien signalé qu'elles ne « gagnent pas grands choses » dans l'exercice de leurs activités.

En outre, depuis le début des années 1990 avec la libéralisation et avec la vulgarisation de l'outil informatique, les femmes camerounaises, celles qu'on appelle « femmes capables » ou dynamiques comme les « Nana-Benz » au Togo, se sont précipitées dans la création des cabines téléphoniques privées et dans la prestation des services dans les organismes publics ou para publics. Toutes ces cabines téléphoniques privées qui font concurrence aux cabines téléphoniques publiques sont équipées de postes de téléphones pour les appels locaux et internationaux, de photocopieuses et de micro-ordinateurs pour la saisie et le traitement des textes. Aujourd'hui avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information, presque toutes ces télé-boutiques se sont transformées en points de consultation internet. Elles sont, en général, créées, gérées et emploient en majorité des femmes.

Enfin, le domaine de la construction, des travaux publics, du transport et de l'électricité demeure encore la chasse gardée des hommes même si certaines femmes tendent à s'y lancer. En effet, ces domaines demandent un minimum de connaissance, de formation et un capital initial assez consistant (voir encadré 1).

Au total, on se rend évidemment compte que la réduction des opportunités d'emplois rémunérateurs pour les femmes au Cameroun est due à un certain nombre de facteurs regroupés par Tchamanbé (1999) et qui sont ici résumés. Il s'agit des facteurs tels que :

- le comportement défavorable des employeurs vis-à-vis des femmes. Ce comportement découle à son tour des préjugés défavorables sur les capacités et le rendement des femmes camerounaises au travail. On les juge moins productives, moins aptes à certains travaux, moins qualifiées, absentéistes et instables à cause des maternités nombreuses et rapprochées, des longues périodes de maladies et des responsabilités familiales. Il en résulte que même lorsqu'elles travaillent déjà, elles ne bénéficient pas autant que les hommes des opportunités de formation qu'offre l'entreprise;

- la saturation des circuits de prédilection féminine par excès de concentration dans certains secteurs (textile, confection, parfumerie, commercialisation des vivres, petite restauration, etc.) réduit les possibilités de revenus et celles d'être financées par une institution financière ou d'obtenir des crédits;

- l'auto-censure : les femmes choisissent elles-mêmes des métiers spécifiques perçus par l'imagerie populaire comme féminins. C'est le cas généralement des métiers de nettoyage, de manœuvres et des métiers relevant de la santé et de l'éducation.

Ces facteurs identifiés nous permettent de replacer au centre de notre analyse le problème de l'amélioration des capacités ou du renforcement de la dynamique entrepreneuriale des femmes au Cameroun bien qu'elles aient des facultés, des talents et des valeurs.

3 Le renforcement de la dynamique entrepreneuriale des femmes

Quel que soit l'activité exercée par les femmes, quel que soit le capital dont elles disposent, on note chez les femmes camerounaises une préoccupation permanente, récurrente, voire « obsessionnelle » : l'argent manque¹² (Guérin, 2000) et est perçu comme « une denrée périssable » (Hoang et Sadi, 1996). Ce qui montre, en effet, que le problème de financement constitue un frein pour le développement efficient des activités des femmes camerounaises. Cependant, il convient de préciser que la réglementation en matière de crédit ne favorise pas la promotion de l'auto - emploi féminin, et malgré plusieurs études consacrées aux expériences de mobilisation de l'épargne par les associations des femmes, les institutions financières ne proposent pas encore de produits appropriés en matière de crédit aux femmes. A cet état de choses s'ajoute le fait que les femmes manquent de garanties. En effet, la pratique judiciaire, qui

¹² Ce terme est très souvent utilisé par les femmes. En effet, leur quotidien est rythmé par une quête incessante et persistante de liquidité. Les femmes doivent chercher à honorer leurs dettes et respecter leurs obligations et leurs engagements (à l'égard de leurs enfants, de leur époux, de leur famille élargie, des ancêtres et des différentes tontines dont elles sont membres).

dans les faits favorise les us et coutumes, limite l'accès des femmes à la propriété foncière et à la succession.

Toutefois, il est à souligner que ces activités génératrices de revenus sont caractérisées par leurs fréquentes difficultés à trouver auprès des institutions financières classiques des prêts, mais aussi et surtout, des fonds ou quasi-fonds propres qui correspondraient à leurs besoins. La rentabilité des activités d'utilité sociale est, le plus souvent, très faible. Les circuits de financement (épargne projet ou épargne investissement) sont trop réduits et très petits. Les lignes de financement trop petites ouvertes par les structures financières classiques ne peuvent pas couvrir les frais d'ouverture, d'étude et d'accompagnement spécifique du projet. Toutes ces caractéristiques font des promotrices des activités génératrices de revenus des clientes peu attractives pour les établissements financiers classiques qui, du coup, s'en désintéressent. C'est pour pallier ce manque de financement que l'épargne solidaire devrait être encouragée, mobilisée et canalisée vers des circuits financiers solidaires¹³. Il faudrait, dans ce sens, encourager la naissance des structures de « *capital-risque solidaire* » qui pourraient contribuer au financement des activités génératrices de revenus en distribuant des petits crédits solidaires à taux d'intérêt très bas (voir la monographie présentée dans l'encadré 3)¹⁴.

Ces structures de « *capital-risque solidaire* » sont des organisations qui font des prêts aux populations en situation de précarité, de marginalité ou d'exclusion exerçant des activités génératrices de revenus. Ces structures garantissent ces prêts en multipliant des opérations de capital-risque à petite échelle comme les clubs pour une gestion alternative et locale de l'épargne, pour que finalement les risques de non remboursements soient minimisés. La création de telles structures seraient d'autant plus à être encouragées dans un contexte où les tontines ont fait leur preuve depuis longtemps. Ces structures pourraient se créer en utilisant les fonds de pensions retraite des salariés privés, de propriétaires fonciers, des fonds à long terme provenant de certaines organisations solidaires ou de solidarité, etc. dans le but de financer de façon solidaire et même à fonds perdus, comme ça a été le cas dans certaines tontines de projets, les activités des femmes. Il faudrait ici préciser qu'à l'égard des institutions financières formelles, les activités des femmes camerounaises comportent, en général, un taux de risque très élevé et les chances de succès ne sont pas souvent garanties. La spécificité de ce type de structure résiderait dans l'octroi des crédits aux femmes exerçant des activités génératrices de revenus, préalable à toutes formes d'épargne.

En effet, au milieu du XIX^{ème} siècle, Raiffeisen fondait en Allemagne les premières caisses d'épargne crédit permettant aux paysans de lutter contre les usuriers. Un siècle plus tard, le micro crédit se développait de façon quasi parallèle en Asie et en Amérique latine pour répondre au même besoin des paysans sans terre et des petits entrepreneurs sans capital d'avoir accès au crédit. En Afrique, le crédit décentralisé finance les activités génératrices de revenus. Or, les activités génératrices de revenus sont en majorité initiées et exercées par les femmes. Ce sont des activités qui ne nécessitent pas un capital très élevé (entre 10000 et 150000 F CFA) de quoi avoir un fonds de roulement nécessaire pour faire fonctionner une très petite unité de production, engraisser un porc ou un mouton ou acheter de la matière première.

Par ailleurs, l'analyse des données socio-économiques montre que malgré tous les efforts consentis par le gouvernement, les femmes camerounaises restent majoritairement analphabètes et faiblement formées. Le taux d'analphabétisation qui était en net recul entre 1960 et 1990, s'est accru ces dernières années du fait des difficultés financières liées à la crise économique. Ce taux était de l'ordre de 50% chez les femmes contre 30% chez les hommes en 1996. Le taux de

¹³ Voir propositions faites sur la « création des bourses de financement solidaire » pouvant mutualiser les risques et sur les « placements éthique et solidaire » lors du colloque sur le *Sens et la portée de l'économie solidaire* tenue à Lyon, organisé par le Centre A. & L. Walras les 05, 06 et 07 février 2002.

¹⁴ Il ne faudrait pas perdre de vue que dans le contexte de notre analyse, un prêt d'un montant inférieur ou égal à 150000F CFA est considéré comme un petit crédit pouvant financer la production des galettes ou servir de fonds de roulement pour certaines revendeuses de produits alimentaires, etc. Alors qu'en France, est considéré comme petit crédit, un prêt d'environ trois millions de francs CFA.

scolarisation présente les mêmes disparités. Il était de 62,5 % pour les hommes et 49,7 % pour les femmes.

Dans l'ensemble, ce faible niveau d'instruction de la femme est dû essentiellement à certaines considérations ethnologiques et socioculturelles qui prétendent que :

- la scolarisation de la jeune fille est un investissement à perte au profit de sa future belle-famille;

- et que la place de la jeune fille est auprès de sa mère qui, très tôt, doit l'initier aux travaux domestiques (cuisine, corvée d'eau, de bois et petit commerce, etc.) et agricoles.

La conséquence immédiate de cet état de choses est que le faible niveau d'instruction et de qualification des femmes ne leur permet pas d'être agressives et compétitives sur le marché de l'emploi. Elles ne trouvent pas ainsi d'occasion pour développer leurs talents ou leurs facultés. De nos enquêtes de terrain, nous avons remarqué une gestion très particulière (Hernandez, 1993) des petites unités de production. En effet, les promotrices confondent la caisse de la très petite entreprise et le budget familial. Autrement dit, il y a un mélange entre la gestion professionnelle de la très petite entreprise et la gestion domestique du budget familial. Les femmes confondent quasiment les activités domestiques et les activités professionnelles. L'excédent de la trésorerie est, en priorité, affecté aux dépenses personnelles incompressibles (Voir encadré 2). Ce qui confine les activités des femmes dans les secteurs et les branches à faible contribution productive.

Pour pallier ces insuffisances et ce manque de niveau d'éducation et de formation des femmes, les mesures stratégiques consisteraient entre autres à :

- renforcer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle des femmes exerçant les activités génératrices de revenus;

- développer et renforcer les capacités d'organisation et de gestion des femmes promotrices des activités génératrices de revenus ou des très petites entreprises à travers des séances de formation (voir encadré 4) utilisant des méthodes et des techniques appropriées intégrant leurs âges et leur niveau d'éducation de base (Tchamanbé et Tchouassi, 2001).

- améliorer l'accès des femmes aux nouveaux outils modernes d'information.

La mise en place des organisations de « *capital-risque solidaire* », de même que des structures participant à l'accueil, à l'accompagnement et à la formation des femmes à l'entrepreneuriat devraient finalement contribuer à améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes au Cameroun.

Conclusion

En somme, si ces problèmes sont résolus (crédit et formation), on assisterait au renforcement de la contribution des femmes camerounaises dans le processus de création des richesses et d'emplois. Mais, pour qu'il en soit ainsi, cela doit s'accompagner par de bonnes perspectives d'évolution. En dépit d'un effort certain d'élimination de certaines dispositions dans les textes réglementaires (suppression de l'autorisation du mari à l'ouverture d'un compte bancaire par l'épouse, ou de sortie du territoire), certaines demeurent. C'est notamment le cas :

- des articles 213, 215, 220, 1421, 1428 du Code civil qui confèrent plus d'autorité et de pouvoir au mari en ce qui concerne l'administration des biens de la communauté et d'héritage. Il faut préciser ici que d'après la législation camerounaise sur le droit à l'héritage, la femme ne peut être un héritier foncier.

- de l'article 4 du code de commerce qui donne un droit d'opposition au mari et soumet aussi l'exercice de cette profession par les femmes mariées à l'avis et à l'accord préalable du mari. Ces dispositions réglementaires constituent une fois de plus des limites à l'entrepreneuriat féminin.

Il s'agit finalement de préciser qu'une formation appropriée et l'accès au crédit pourraient permettre d'améliorer les capacités, de développer d'autres facultés et d'autres talents, autrement dit, développer les aptitudes et attitudes des femmes camerounaises à entreprendre davantage c'est-à-dire à créer, à produire, à vendre, à gérer et à dégager un meilleur profit de leurs activités. Une telle démarche aurait pour résultats de favoriser l'acquisition aux femmes

des compétences leur permettant d'évoluer ou de passer des activités génératrices de revenus à la très petite ou à la petite entreprise.

Encadré 1 : Récit de vie de Mme Martine Luchaire

Mme Martine Luchaire est née il y a près de 45 ans dans un village caché à l'Ouest du Cameroun. Elle s'est mariée à un fonctionnaire et est mère de neuf enfants dont six filles et trois garçons. Son dernier enfant, un garçon, est aujourd'hui âgé de douze ans. Elle cesse très tôt son éducation au niveau secondaire pour se consacrer entièrement aux activités et tâches ménagères.

Etant donné qu'elle est issue d'une grande famille polygamique dont le père est commerçant, elle commence les activités génératrices de revenus en 1982 par une très petite unité de production agro-alimentaire. Précisément elle fabrique des beignets (mélange de farine, du sucre, de la levure chimique, du sel, de l'eau ; le tout formant une pâte qu'elle fait frire dans de l'huile de palme bien cuite) et vend, au pas de sa porte dans un petit hangar, avec du haricot cuit aux populations de Yokadouma, petite ville perdue dans la forêt de l'Est du Cameroun. Toutefois sans trop nous dire avec exactitude le montant de son chiffre d'affaires journalier, Mme Martine Luchaire nous signale simplement qu'avec les revenus de son activité elle s'occupe de l'alimentation quotidienne de la famille et contribue toute les semaines à une tontine des ressortissants de sa province dont le mari est président à un taux de dix mille francs CFA.

Par la suite, après accumulation de fonds, elle s'est lancée dans la revente des vêtements de second usage en provenance de l'Europe de façon informelle et de porte à porte. Elle crée en 1984, une très petite entreprise dont l'activité principale est le commerce général, la prestation des services et des fournitures. Comme activités secondaires, cette très petite entreprise fait de l'entretien, le revêtement et la réfection des bâtiments, les travaux publics et les fournitures de bureau.

C'est dix ans après son début d'activités que cette très petite entreprise obtient son numéro de registre de commerce. Son capital social (elle refuse de nous le communiquer) peut-être estimé à plus de cinq millions de francs CFA. Les activités menées sont soumises au régime fiscal réel. Sa zone d'activité couvre tout le territoire national mais de par la petitesse de son entreprise la fondatrice préfère restreindre la zone d'activités à la province de l'Est et plus précisément dans le département de la Boumba et Ngoko dont le chef lieu est Yokadouma.

La structure de Mme Martine Luchaire emploie deux permanents dont une femme, la fondatrice et un homme, de trois tacherons et de plusieurs temporaires. Seule la directrice est affiliée à la caisse nationale de prévoyance sociale. En dehors de ses fonctions de directrice, elle est en même temps secrétaire et comptable. Elle signale qu'éventuellement une de ses filles vient pendant ses temps libres assurer le secrétariat. Malgré son bas niveau d'éducation de base, elle signale qu'elle ne manque pas de demander conseils quand la nécessité se fait sentir. C'est ainsi que dans le but de diversifier ses activités un mentor lui a proposé de créer une petite quincaillerie pour distribuer du petit matériel de construction et se lancer dans le transport interurbain. Elle a beaucoup insisté sur le transport tout en nous disant que c'est cette activité qui lui a fait gagné beaucoup d'argent.

Elle a reçu en 1999 et 2000 une formation de deux mois sur l'entretien et le management routiers dispensée localement par des agents venus du Ministère des travaux publics. Sur la question sur le financement, Mme Martine Luchaire nous a dit qu'en dehors du financement de son époux et de quelques réserves issues des tontines, elle n'a reçu aucun financement extérieur (bancaire). Mais elle reçoit des avances pour l'exécution des marchés publics. Son souhait pour les années à venir serait d'« obtenir auprès d'une banque commerciale un crédit au moins à moyen terme ou à défaut négocier un partenariat avec une entreprise nationale ou étrangère dans les domaines du transport, de la distribution ou de la petite industrie ».

Source : Construit sur la base des données de nos entretiens

Encadré 2 Reconstitution du compte d'exploitation d'une TPE féminine

Excédent de trésorerie
 moins Dépenses incompressibles
 égal Solde disponible après dépenses personnelles incompressibles = A
 plus Perception d'un apport des tontines
 plus Apports communautaires (aides reçues, transferts reçus, remboursement de dettes)
 moins Contribution ou cotisation aux tontines
 moins Dépenses dues aux obligations communautaires (aides accordées, transferts effectués, participations
 aux cérémonies, paiements de dettes
 Solde financier = B
 Solde disponible = A + B
 Arbitrage entre : Dépenses discrétionnaires personnelles, Reconstitution du fonds de roulement,
 Remboursement des dettes et Dépenses de diversification

Source : Adaptation à partir de Bloy et Dupuy (1990)

Encadré 3 Monographie d'une organisation de financement de l'entrepreneuriat féminin

L'Association pour le Soutien et l'Appui à la Femme Entrepreneur (ASAFE) est une organisation non gouvernementale camerounaise créée en 1987. Elle oeuvre pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto - emploi, tous secteurs d'activités confondus, grâce à un réseau de compétences et de solidarités techniques et financières. L'ASAFE travaille en priorité avec les femmes entrepreneurs, les petites et micro-entreprises détenues ou dirigées par des femmes, ainsi qu'avec des jeunes entrepreneurs. L'action de l'ASAFE concerne à la fois des individus, des groupes et des institutions localisés dans les zones rurales, urbaines et péri-urbaines. L'ASAFE a pour objectifs :

- (i) de développer un entrepreneuriat performant ;
- (ii) de promouvoir le financement alternatif pour les populations défavorisées afin de leur permettre de constituer des fonds propres, et des garanties qui leur ouvrira l'accès aux institutions financières formelles.

Un système de crédit et d'épargne a été établi en 1993, et en juin 1996, l'ASAFE comptait déjà 1900 clients à Douala (capitale économique du Cameroun).

Les activités de microfinancement sont basées sur un modèle de crédit solidaire. Les emprunteurs doivent s'organiser en groupes de 5 personnes minimum. Les crédits, de 200 000 Francs CFA en moyenne, sont accordés à un taux d'intérêt de 3% (juin 1996). Une caution individuelle est exigée, et reste disponible à tout moment. L'ASAFE propose des comptes d'épargne, rémunérés à 5,5%. Elle organise également des programmes de sensibilisation sur des thèmes tels que "santé et développement" à destination des adolescents.

Source : Adaptée et construite sur la base des données de terrain

Encadré 4 Monographie d'une organisation de formation à l'entrepreneuriat féminin

L'Institut panafricain pour le développement - Afrique Centrale (IPD-AC) est une Organisation Non Gouvernementale camerounaise qui propose des formations en matière de petits ou microfinancement et de développement des très petites, des petites ou des microentreprises depuis 1996. Cet institut a pour objectif de : (i) former des acteurs de développement capables d'initier et d'appuyer l'auto - promotion; (ii) former des gestionnaires capables de se prendre en charge et de créer des emplois ; (iii) renforcer les capacités entrepreneuriales des agents économiques engagés dans les activités économiques génératrices de revenus ou qui veulent s'y lancer ; (iv) amener les femmes gestionnaires à prendre conscience de leurs potentiels et de leur valeur entrepreneuriales ; (v) appuyer et soutenir les femmes gestionnaires dans la recherche de la valorisation de leurs potentiels au plan personnel, familial, communautaire et professionnel. La formation s'adresse aux étudiants, aux responsables et animateurs des initiatives locales de développement, aux agents étatiques, aux cadres, aux organismes de formation, aux femmes exerçant des activités génératrices de revenus ou des femme micro-entrepreneurs.

Quatre types de formations sont souvent offertes : (i) Epargne, Crédit et Financement du Développement (ECFD) - d'une durée de 7 mois de décembre à juin; (ii) Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs (CEFE) - d'une durée d'un mois en février; (iii) Gestion des Entreprises et Coopératives (GEC) - d'une durée de 7 mois de décembre à juin ; (iv) Femmes Gestionnaires - d'une durée d'un mois en octobre. Les formations regroupent plusieurs modules et s'appuient sur des méthodes pédagogiques participatives. Les participants peuvent, dans le cadre de certaines de ces formations, élaborer un projet, compléter un stage ou examiner des études de cas.

Source : Adaptée et construite sur la base des données de l'organisation

Références bibliographiques

- Albagli C. et Hénault G. (sous la direction de), (1996), *La création d'entreprises en Afrique*, EDICEF/AUPELF, Paris, 206p.
- Atol, (1997) « Les femmes entrepreneurs et les ONG d'appui en Afrique subsaharienne. Un éloge de la diversité et de la complexité », *Rapport final : Recherche-Action sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique subsaharienne*, 125p.
- Banque mondiale, (1996), « Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique. Stratégie et programme d'action », *Rapport des gouverneurs*, Washington D C, 35p.
- Boserup E., (1983), *La femme face au développement économique*, Presses Universitaires de France, Paris, 315 p.
- CEDPA, (1997), *Genre et Développement*, Volume III, Washington D C.
- Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (1998), *Annuaire Statistique du Cameroun*, Août
- Bloy E. et Dupuy C., (1990), « Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel: réflexion dans le cadre du contexte africain », in Hénault G. et R. M'rabet, (1990), (sd) *L'entrepreneuriat en Afrique Francophone: culture, financement et développement*, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp.65-70.
- Guérin I., (2000), *Pratique monétaires et financiers des femmes en situation de précarité : entre autonomie et dépendance*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lyon 2, 627p.
- Hénault G. et R. M'rabet, (1990), (sd) *L'entrepreneuriat en Afrique Francophone: culture, financement et développement*, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, 328 p.
- Hénault G. et Terrillon J., (1996), « La psycho-culture de la croissance et les réseaux de micro-entreprises féminines », in Bernard Haudeville et Michel Lelart, (sd), *Entreprises et dynamique de croissance*, SERVICED/AUPELF-UREF, Paris, pp. 137-149.
- Hernandez, E. -M.,(1993), « La gestion particulière des entreprises du secteur informel, le cas africain », in *Direction et gestion de l'entreprise*, vol. 48, n° 141-142, pp. 49-64.
- Hoang C. et Sadi A., (1996), « Le tableau de financement », in Albagli C. et Hénault G., (sd), *La création d'entreprises en Afrique*, EDICEF/AUPELF, Paris, pp.85-93.
- Jackson C. et R. Pearson, (1998), *Feminist vision of development gender analysis and policy*, MIT.
- Julien P.-A. et M. Marchesnay, (1996), *L'entrepreneuriat*, Collection Gestion Poche, Economica, Paris, 112p.
- Marchesnay M., (1998), « Confiances et logiques entrepreneuriales », in *Economies et Sociétés*, Numéro xx, spécial anniversaire, pp.99-117.
- Masson J. L., R. Segbenou et N. Zahiri, (1992), *Réussir la formation des femmes. Un guide pour les formateurs*, Inades Formation, Abidjan, 52p.
- MINASCOF, (1997), Déclaration de Politique d'Intégration de la Femme au Développement; Août
- Ministère de la Condition Féminine, (1998), Plan d'Action National de l'Intégration des Femmes au Développement, Tome II, secteur social, Juillet
- Ministère de la Condition Féminine, (1998), Plan d'Action National de l'Intégration des Femmes au Développement, Tome III, secteur économique, Juillet
- MINEFI GTZ, (1997), Rapport sectoriel sur la Politique Sociale au Cameroun, volet Emploi / Revenus, phase 2, Août
- MINEFI GTZ, (1998), Rapport sur le Développement Social, TOME I, Novembre
- MINEFI GTZ, (1998), Rapport sur le Développement Social, 1997 tome 1 Septembre
- Rajemison S., (1995), "Femmes entrepreneurs et dynamique entrepreneuriale : le cas de Madagascar", in Agbodan M.M. et F.G. Amoussouga, (sd), *Les facteurs de performance de l'entreprise*, éd., AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp. 227-236.

- PNUD, (1999), *Rapport mondial sur le développement humain*, Editions de Boeck et Larcier, 262p.
- Sen A.,(1985), *Commodities and capabilities*, Oxford university Press, Amsterdam/New-York, 130p.
- Sen A.,(2000), *Repenser l'inégalité (Inequality reexamined, 1992)*, Traduit par P. Chelma, Seuil, Paris, 281p.
- Sen A.,(2000), *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, traduit par M. Bessières, Editions Odile Jacob, Paris, 356p.
- Servet J-M. et Vallat D., (1998), (sd), *Rapport Exclusion et liens financiers 1997*, AEF-Montchrestien, Paris, 287p.
- Servet J.-M., (1999), (sd), *Rapport Exclusion et liens financiers 1999-2000*, Economica, Paris, 434p.
- Servet J.-M. et Vallat D., (2001), (sd), *Exclusion et liens financiers*, Rapport du Centre Walras 2001, Economica, Paris, 437p.
- Tchamanbé Djiné L., (1999), «La femme camerounaise face aux enjeux économiques du XXIème siècle », Communication au Colloque sur : *Femmes, Leadership et Développement; un regard prospectif sur le 21ème siècle*, organisé par le MINCOF, Yaoundé, Mai, 17p.
- Tchamanbé Djiné L. et Tchouassi G., (2001), « Renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes par la formation : une analyse du cas du Cameroun », Communication aux VIIèmes Journées Scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, Ile Maurice, 04, 05 et 06 Juillet 2001, 13p.
- Tchouassi G., (2000a), « Femmes entrepreneurs au Cameroun : Une approche par les récits de vie », *Revue Congolaise de Gestion*, numéro double n° 2 et 3, janvier- décembre 2000, pp 63-77.
- Tchouassi G., (2000b), « Les comportements d'épargne des femmes au Cameroun : Une analyse à partir de leurs récits de vie », *African Review of Money, Finance and Banking*, Supplementary issue of *Saving and Development* 2000, pp. 117-133.
- Tchouassi G., (2002), «Epargne des femmes au Cameroun : épargne individuelle, épargne collective ou épargne solidaire », Communication aux deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire, sur le thème : *Sens et portée de l'économie solidaire*, tenue du 5 au 7 février 2002 à Lyon, 13p.
- Vallat D., (1999), *Exclusion et liens financiers de proximité (Financement de micro-activités)*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lyon 2, 523p.